

## RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Ce présent rapport décrit et commente le budget de la commune de Les Pieux pour l'exercice 2023. Celui-ci s'inscrit dans les orientations budgétaires qui vous ont été présentées et détaillées lors de la séance du conseil municipal du 09 mars dernier.

### 1. L'équilibre budgétaire

Le budget primitif 2023 s'équilibre à 13 729 000 € de la façon suivante :

Budget Primitif 2022	Exercice 2023 en €	Restes à Réaliser en €	Résultat Reporté en €	Total en €
Dépenses de fonctionnement	5 082 739,00 €			5 082 730,00 €
Dépenses d'investissement	6 714 901,18 €	1 931 359,82 €		8 646 261,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>11 797 640,18 €</b>	<b>1 931 359,82 €</b>		<b>13 729 000,00 €</b>
Recettes de fonctionnement	3 199 300,90 €		1 883 438,10 €	5 082 739,00 €
Recettes d'investissement	4 200 238,08 €	1 985 007,17 €	2 461 015,75 €	8 646 261,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>7 399 538,98 €</b>	<b>1 985 007,17 €</b>	<b>4 344 453,85 €</b>	<b>13 729 000,00 €</b>

## 2. La section de fonctionnement et ses principaux ratios

La section de fonctionnement s'élève à 5 082 739 € soit une baisse de 82 261 € (-1.59%) par rapport au BP 2022.

### 2.1. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Le tableau ci-après reprend les inscriptions budgétaires de 2022 ainsi que les propositions pour l'année 2023.

Vue d'ensemble		Budget Primitif 2022 (en €)	Budget Primitif 2023 (en €)	Variation de BP à BP (en €)
<b>DEPENSES</b>		<b>5 165 000</b>	<b>5 082 739</b>	<b>- 82 261</b>
011	Charges à caractère général	1 171 260	1 316 530	+ 145 270
012	Charges de personnel	1 645 000	1 680 000	+ 35 000
014	Atténuation de produits	29 000	31 000	+ 2 000
65	Autres charges de gestion courante	527 700	1 737 676,91	1 209 977
66	Charges financières	8 500	21 500	+ 13 000
67	Charges exceptionnelles	1 523 547,58	1 000	- 1 522 548
022	Dépenses imprévues	15 0000	0	-15 000
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0
042	Dotations aux amortissements	244 992,42	295 032,09	+ 50 039,67
<b>RECETTES</b>		<b>5 165 000</b>	<b>5 082 739</b>	<b>-82 261</b>
013	Atténuation de charges	30 000	45 000	+15 000
70	Produits des services	104 000	128 000	+24 000
73	Impôts et taxes	930 747	915 466	-15 281
731	Fiscalité locale	1 002 804	1 022 789	+19 985
74	Dotations, subventions et participations	948 564	886 529	-62 035
75	Autres produits de gestion courante	155 042,27	128 510	-26 532
76	Produits financiers	8 000	21 000	+13 000
77	Produits exceptionnels	600	648,90	+48,90
042	Opération ordre de transfert entre sections	0	51 358	+51 358
002	Résultat reporté	1 985 242,73	1 883 438,10	-101 805

Les principaux ratios financiers (par habitant) :

Ratios			BP 2022	BP 2023	Variation
Dépenses réelles de fonctionnement/pop *	de		1 485,51 €	1 447,31€	-38,20 €
Recettes réelles de fonctionnement/pop**	de		960,07 €	951,62€	-8,45 €
Dotation Globale de Fonctionnement/pop****	de		156,10 €	158,40€	+2,30 €

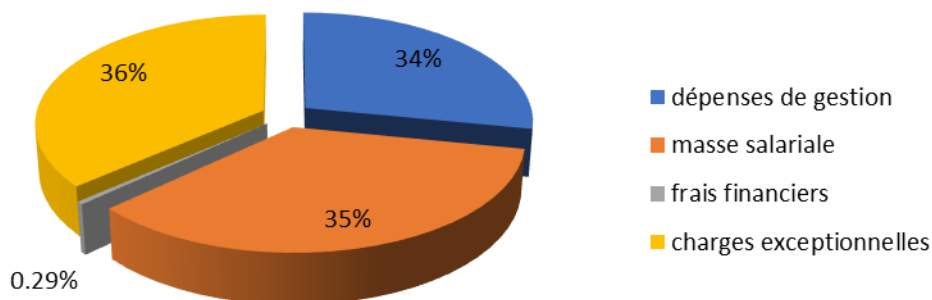
\*ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépenses de fonctionnement que représente un habitant de la commune

\*\*ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant de la commune

\*\*\*ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant au sein de la commune

## 2.2. Dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement (hors écritures d'ordre) :



### Chapitre 011 – Charges à caractère général

Au sein de ce chapitre sont prévues toutes les dépenses liées au fonctionnement des services (prestations de services, fluides, vêtements de travail, formation des agents, entretiens de bâtiment, etc...).

Il est proposé de retenir un montant de 1 316 530 €, soit 145 270 € de plus qu'au Budget Primitif 2022 (+11,03%). Les dépenses ont été évaluées en fonction du compte administratif 2022 et des prévisions de hausse des prix en prenant notamment en compte :

- L'augmentation du prix de l'électricité,
- L'augmentation du prix du gaz,
- L'augmentation du carburant,
- L'augmentation du prix des matériaux nécessaires à l'entretien des bâtiments et de la voirie

Les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments ont fait l'objet d'un arbitrage en fonction des priorités et de la maîtrise des dépenses.

### Chapitre 012 – Charges de personnel

Les dépenses de personnel constituent une part essentielle du budget, leur maîtrise demeure donc un enjeu majeur.

Le chapitre des dépenses du personnel connaîtra une sensible augmentation due notamment à :

- L'impact sur une année complète de la revalorisation du point d'indice (+ 3,5%) applicable depuis le 1er juillet 2022.
- L'harmonisation du régime indemnitaire des agents.

L'impact sur ce chapitre devrait être d'environ 35 000 €, soit +2,13%, pour la collectivité ce qui amène à la prévision d'inscription budgétaire à 1 680 000 € pour 2023.

### Chapitre 014 – Atténuation des produits

Les contributions au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communale (FPIC) devrait être constant sur 2023 autour de 31 000 €.

## Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

A ce chapitre sont inscrites les subventions versées à différents organismes (CCAS, associations) ainsi que les indemnités aux élus.

Les subventions aux associations constituent des charges importantes pour la commune, il est prévu une stabilité de l'enveloppe allouée, même si des efforts financiers seront sans doute demandés aux associations.

On retrouve également au sein de ce chapitre la participation aux coupons de cinéma et les bourses aux permis.

Ce chapitre s'élève à 1 737 676,91 € soit une augmentation de près de 1,2 millions d'euros qui s'explique par l'équilibre de la section de fonctionnement.

## Chapitre 66 – Charges financières

Une hausse de 10 000€ est à prévoir sur ce chapitre du fait de l'augmentation des taux d'intérêt.

## Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

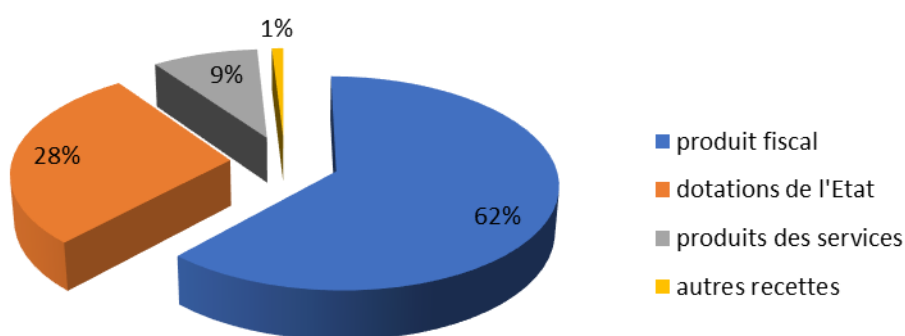
Avec le changement de nomenclature M57, on retrouve seulement les dépenses relatives aux titres annulés (1000€).

## Chapitre 042 – Dépenses d'ordre

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 295 032,09€, elles abondent la section d'investissement.

### **2.3. Recettes de fonctionnement**

#### Répartition des recettes de fonctionnement :



## Chapitre 013 – Atténuation des charges

Ce chapitre correspond aux recettes de l'assurance maladie et aux remboursements perçus pour les activités syndicales des agents. Ce chapitre budgétaire reste complexe à évaluer car il dépend notamment des arrêts maladie des agents.

## Chapitre 70 – Produits des services (régies, occupation du domaine public)

Les tarifs restent stables et les recettes de ce chapitre ont été prudemment estimées. Sur ce chapitre est également prévue la recette du coût de l'agent mis à disposition du CCAS.

## Chapitres 73 et 731– Impôts, taxes et fiscalité locale

Ces ressources constituent plus de 50% des recettes de fonctionnement de la commune et incluent les attributions de compensation du Cotentin. Aucune augmentation des taux de fiscalité ne sera appliquée, une hausse des valeurs locatives (+7,1%) augmenteront les produits de la fiscalité directe.

## Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre comprend notamment les dotations de l'Etat dont la DGF.

### La dotation globale de fonctionnement :

A l'heure où ces lignes sont rédigées, les montants qui seront attribués dans le cadre de la DGF ne sont pas encore fournis. Néanmoins, dans la loi de finances 2023, la somme allouée à la DGF en 2023 est en augmentation suite à la décision de ne pas écrêter la dotation forfaitaire.

DGF	Montants perçus en 2021	Prévisionnels exercice 2022	Evolution
Dotation Forfaitaire	260 523,00 €	265 000 €	+4 477 €
Dotation de Solidarité Rurale	226 706,00 €	230 000 €	+3 294 €
<b>Total</b>	<b>487 229,00 €</b>	<b>495 000 €</b>	<b>+ 7 771 €</b>

## Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Dans ce chapitre sont perçues les recettes des locations des différents logements, bureaux, camping de la Forgette, salles, etc. Elles varient en fonction des besoins des partenaires et sont difficilement prévisibles.

## Chapitre 76 – Produits financiers

Sur ce chapitre nous percevons la participation d'EDF concernant la part des intérêts des emprunts.

## Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Les recettes attendues à ce chapitre correspondent pour l'essentiel à des remboursements d'assurances suite à des sinistres et aux cessions de biens.

### 3. La section d'investissement et ses principaux ratios

La section d'investissement s'équilibre à 8 646 261 €.

#### 3.1. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Le tableau ci-après reprend les inscriptions budgétaires de 2022 ainsi que les propositions pour l'année 2023.

Vue d'ensemble		Budget Primitif 2022 (en €)	Budget Primitif 2023 (en €)
<b>DEPENSES</b>		<b>7 978 600,00</b>	<b>8 646 261,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	23 750,00	21 300,00
204	Subventions d'équipement versées	90 000,00	231 358,00
21	Immobilisations corporelles	131 550,00	168 915,00
23	Immobilisation en cours	188 100,00	83 200,00
	Opérations de travaux	2 677 000,00	2 300 100,00
10	Dotations, fonds diverses et réserves	12 000,00	0
16	Remboursement en capital de la dette	3 461 912,91	3 432 841,80
020	Dépenses imprévues	350 000,00	0
040	<i>Amortissement eaux pluviales</i>	0	51 358,00
041	<i>Opérations patrimoniales – Remembrement</i>	0	422 626,88
	<i>Opérations patrimoniales – Bourse aux arbres</i>	0	3 201,50
	Restes à réaliser	2 044 287,09	1 931 359,82
<b>RECETTES</b>		<b>7 978 600</b>	<b>8 646 261,00</b>
13	Subventions d'équipement	1 065 000	1 774 377,61
16	Emprunts	1 770 000	1 620 000,00
10	FCTVA/Taxe Aménagement	60 956,56	85 000,00
1388	Autres subventions	428 458	0
024	Produits des cessions	140 000	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	244 992,42	295 032,09
041	<i>Opérations patrimoniales – Remembrement</i>	0	422 626,88
	<i>Opérations patrimoniales – Bourse aux arbres</i>	0	3 201,50
	Restes à réaliser	2 010 600,00	1 985 007,17
	Résultat reporté	2 258 593,02	2 461 015,75

Ratios	BP 2022	BP 2023	Variation
Dépenses d'équipement brut/pop*	720,01 €	816,49 €	+ 96,48 €
Encours de la dette/pop**	821,96€	696,69€	- 125,27 €

\*ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la commune

\*\* ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la commune.

### **3.2. Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées des travaux structurants réalisés pour entretenir et développer les équipements de la ville et pour le remboursement de la dette.

Le volume des investissements pour 2023 s'établirait à près de 2,5 millions d'euros hors remboursement de la dette et écritures d'ordre.

La municipalité s'inscrit dans une démarche pluriannuelle d'investissement. Quelques grands projets sont prévus pour l'année 2023 :

- Fusion médiathèque centre multimédia	780 000 €
- Sécurisation Côte des Isles	630 000 €
- Réhabilitation ancienne crèche	600 000 €
- Etude de déplacement urbain	30 000 €
- Rénovation éclairage	180 000 €

Les restes à réaliser pour l'année 2022 s'élèvent à 1 931 359,82€.

### **3.3. Recettes d'investissement**

Les recettes 2023 pour financer les nouveaux investissements sont :

- Delta EDF emprunts « Grand Chantier »	140 000 €
- FCTVA	50 000 €
- Taxe d'Aménagement	35 000 €
- Emprunt	1 620 000 €
- SHEMA	139 000 €
- Médiathèque :	
o DETR : 280 000€	
o Département (CPS) : 285 000 €	
o DRAC : 40 000 €	
- MAM :	
o DETR : 219 000€	
o Département (CPS) : 175 000€	
- Sécurisation de la Côte des Isles :	
o EDF : 325 000 €	
o DETR : 100 000 €	
o Département (amendes de police) : 12 800 €	
- Etude de déplacement urbain :	
o Département : 15 000€	

Les restes à réaliser 2022 s'élèvent à 1 985 007,17 €